



CORSIER-SUR-VEVEY

## **Procès-verbal de la séance du lundi 8 décembre 2014**

Il est 20h00 lorsque **M. H. Hoose, Président**, ouvre la séance à la salle du Conseil communal.

Il salue les Conseillers, le Syndic F. Brun, la Municipalité, M. B. Demierre, secrétaire municipal et boursier communal, Mme M. Décosterd, secrétaire, M. G. Ferrari, répondant de proximité Sécurité Riviera ainsi que Mme Amiguet, représentante du journal Le Régional.

**M. M. Milosavljevic, Huissier**, et les membres suivants sont excusés : **Mmes I. Cochard, N. Cochard, J. Vodoz** et **MM. O. Bays, Y. Bucher, J.-M. de Giorgi, F. Dufour, C. Gabriel, J.-L. Klopfenstein, W. Marchionno** et **P. Marrello**.

Absents : **MM. P. Chapuis** et **Y. Hochuli**.

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.
2. **Adoption de l'ordre du jour**

**M. R. Genoud** demande d'ajouter un titre « postulats » au point 9.

**L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.**

3. **Procès-verbal de la séance du lundi 8 septembre 2014**

**Mme L. Khouri-Dagher** demande si l'exposé de **M. Ph. Goletta** sur les marchés publics pourrait être rajouté au procès-verbal. **M. Ph. Goletta, municipal**, informe que sa présentation était basée sur des informations prises dans plusieurs classeurs de chantiers communaux et non sur un support écrit. Il rappelle que la réponse aux vœux de la Commission de gestion, traitée lors de la dernière séance, est complète et comprend toutes les bases légales. Il reste toutefois à disposition en cas de questions.

**Le procès-verbal est accepté à la majorité moins 1 abstention.**

#### 4. Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal

**M. H. Hoose, Président**, informe que le **nouveau règlement du Conseil** a été approuvé par le Canton et sera distribué à chacun en début d'année 2015. Il sera disponible dès cette semaine sur le site Internet communal.

Il s'est rendu aux invitations suivantes :

- à la réception des jeunes citoyens, le 3 novembre 2014, à la salle du Conseil communal pour la partie officielle et à la Cantine scolaire pour la partie récréative. Il remercie les organisateurs ;
- à la soirée de gymnastique de la FSG Pro-Patria, le 22 novembre 2014, à la salle de Châtonneyre, à Corseaux. Les gymnastes ont présenté de belles prestations gymniques. Le Président a retrouvé certains d'entre eux aux championnats suisses des sociétés de jeunesse, qui se sont déroulés le week-end passé dans la région. **M. D. Chollet** communique les résultats obtenus par quelques-uns des 70 gymnastes de la FSG Pro-Patria, répartis dans 3 groupes différents : le groupe agrès mixte a terminé 4<sup>ème</sup> à la barre fixe, 4<sup>ème</sup> à la combinaison d'engins et 4<sup>ème</sup> au sol. Il félicite les sportifs et remercie la Municipalité pour la mise à disposition des salles de gym pour les entraînements ;
- au Petit-Déjeuner économique de la PROMOVE, le 4 décembre 2014, au Casino de Montreux ;
- aux 25 ans du Montreux Comedy Festival, le 6 décembre 2014.

**Mme D. Petitat** informe que 4 jeunes de Corsier participent actuellement aux Jeux Internationaux pour Ecoliers en Australie, il s'agit de : Noha Bouzoba, Pierre Cristobal, Léandro Ianigro et Marceau Rapsode. Elle demande que cette information paraisse dans un prochain Corsièran. Un commentaire sera donné dans l'émission « Sport dimanche » de la RTS, le 21 décembre 2014.

**M. H. Hoose, Président**, informe qu'un apéritif sera servi à l'issue de cette séance et que l'assemblée pourra boire à la santé de nos jeunes sportifs.

Les **votations** du 30 novembre 2014 se sont bien déroulées avec une participation de plus de 50%. 4 jeunes volontaires ont prêté main-forte lors du dépouillement. Un article peut être établi dans le Corsièran pour rappeler le changement d'endroit du bureau de vote ainsi que la manière de voter.

#### 5. Communications de la Municipalité

##### **Administration, Finances & Territoire – Franz Brun**

**Administration communale** : les bureaux de l'administration communale seront fermés du mardi 23 décembre 2014 à 11h00 au lundi 5 janvier 2015 à 08h00.

## **Écoles, Jeunesse, Sociétés & Sports – Bernard Schär**

**Noël au village** : la Société de Développement vous invite à un moment de partage et de rencontre sur la Place du Temple, le mercredi 17 décembre 2014, dès 18h00. La soirée commencera dans le Temple, où les élèves des classes primaires de Corsier interpréteront quelques chants. A la sortie, le Père Noël, accompagné de son âne, distribuera les cornets aux enfants. Vers 18h30, vin chaud, thé à la cannelle, biscuits, fromage et en plus cette année : soupe aux pois, seront offerts.

**Postulat de M. Hoose « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera »** : ce postulat a été déposé dans les dix communes de la Riviera. Sur proposition de la Conférence des syndics, un mandat a été donné à M. J.-M. Bryois, responsable des sports de la Commune de Vevey, fraîchement retraité. L'étude, financée par les comptes du SAI est en cours et sera présentée aux Municipaux des différentes Communes en charge du sport prochainement. La Municipalité ne manquera pas de tenir le Conseil informé de la suite donnée à ce postulat.

## **Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz**

**Aménagement du village** : le groupe de travail étudie les interventions qui ont été enregistrées lors de la séance du 29 septembre 2014 à la Grande salle. Une discussion avec les propriétaires touchés par le projet est d'ores et déjà agendée aux 16 et 18 décembre 2014. L'enquête publique est prévue au début de l'année 2015 et la présentation du préavis au Conseil communal en avril 2015.

## **Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher**

**Naturalisations** : ont été assermentés : Gabriel Varanda Pimentel (le 8 août), Paulo et Bruna Pinto (le 1<sup>er</sup> octobre), Arsim et Sanije Abazi (le 29 octobre), Marisa Isabel Ferreira (le 29 octobre), Benesa Mujovi (le 12 novembre) et Eugène Chaplin (le 26 novembre). Comme jusqu'ici, cette information continuera d'être communiquée au Conseil communal deux fois par année, en juin et en décembre.

## **Population & Sécurité – Thérèse Volet**

**Incendie immeuble rue des Terreaux 8-10** : un incendie s'est déclaré le vendredi 28 novembre 2014, vers 03h50, dans un appartement de l'immeuble de la rue des Terreaux 10. Environ quarante locataires ont dû être évacués. Ils ont été amenés à la Grande salle de Corsier où la protection civile les a pris en charge et leur a servi un déjeuner. Il n'y a pas eu de blessé, mais quatre personnes ont été conduites au CHUV pour un contrôle après avoir été incommodées par la fumée. La plupart des habitants ont pu regagner leurs appartements dans la journée. Beaucoup de dégâts dans les communs de l'immeuble ont été constatés et l'intervention des pompiers a été difficile et dangereuse. Je profite ici de les remercier pour leur excellent travail et leur courage.

## **Environnement – Philippe Bricod**

**Déchèterie de Praz-Libon** : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, SATOM SA reprend la gestion complète du site de Praz-Libon et les heures d'ouverture seront modifiées et communiquées via le site Internet et la circulaire 2015.

## 6. Préavis 11/2014 – « Budget communal 2015 »

**M. J. Güdemann**, rapporteur de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

**M. H. Hoose, Président**, procède au passage en revue page après page du Budget.

### • Page 11 - Informatique

A la page 11 « Informatique », **M. P. Bugmann** donne une explication sur le passage des écritures comptables liées au projet de renouvellement de l'informatique de ces prochaines années.

**Mme A. Rouge** demande si la Commune possède un abonnement pour le site « communal.ch » et si une analyse a été faite avec les autres Communes de la Riviera en ce qui concerne l'achat de logiciels. **M. F. Brun, Syndic**, confirme que les quatre Communes du Cercle ainsi que celle de St-Légier, ont choisi la même solution informatique. **M. B. Demierre, secrétaire municipal et boursier**, explique que « communal.ch » est le nom qu'a donné OFISA à l'outil comptable qui est composé d'ABACUS pour la partie financière et de NEST pour la gestion de la population. La formation se fera donc sur ces programmes.

**M. M. Paquier** s'étonne de la durée du premier volet de formation. Il demande en quoi il est utile de former les employés sur deux ans pour un produit qui sera utilisé dès le départ. **M. B. Demierre, secrétaire municipal et boursier**, précise que la mise en oeuvre de la solution sera à cheval sur 2015 et 2016. La formation ne sera donc pas uniquement consommée sur la première année de mise en oeuvre. D'autre part, les coûts de formation sont répartis sur deux ans, soit deux exercices sur lesquels on pense que cela va se mettre en place. Il n'y a pas de calendrier défini, la coordination sur le Cercle devant encore se faire.

### • Page 11 – Sports

Concernant le compte 170.3521 – « Déménagement du Stand de Gilamont à Villeneuve », **Mme C. Cuénod-Cochard** demande qui va aller tirer à Villeneuve et si la solution du stand de tirs d'Attalens a été étudiée. **M. F. Brun, Syndic**, répond que Corsier et d'autres communes qui utilisaient Gilamont peuvent profiter des installations de Villeneuve. Les tireurs militaires s'y rendent également.

### • Page 13 - Finances

**M. P. Groux** demande une explication sur la différence de l'impôt sur le bénéfice (point 210.4011) qui passe de CHF 859'000 en 2014 à CHF 1'000'000 en 2015. **M. F. Brun, Syndic**, rappelle que la Commune ne connaît pas les noms des contribuables.

### • Page 21 – Bâtiments

**Mme A. Rouge** demande comment sera utilisé le caveau de la rue Centrale 3 après assainissement. **M. P.-A. Debétaz, Municipal**, informe qu'il ne sera pas

uniquement destiné à la Municipalité, mais pour tout le monde. Les travaux dans le caveau débuteront en 2015. Jusqu'à présent, la priorité a été mise sur la rénovation des appartements.

- **Page 23 – Bâtiments**

**Mme A. Rouge** demande où figurent les CHF 6'000.00 de la vente de macarons. **M. F. Brun, Syndic**, informe que ce montant se trouve à la page 9, point 110.4399.

**M. A. Goy** trouve que le montant prévu au point « recette de l'horodateur de la Planie » est élevé par rapport au peu de véhicules stationnés. **M. F. Brun, Syndic**, informe que la recette s'élève actuellement entre CHF 1'000.00 à CHF 1'200.00 par mois.

- **Page 31 – Elimination des déchets**

**M. P. Groux** souhaite une explication quant à la baisse de plus de CHF 100'000.00 entre 2014 et 2015 concernant le point 45 « élimination des déchets » ainsi que pour le passage de CHF 620'000.00 (2014) à CHF 413'000.00 (2015) du point 450.3188 « ramassage et élimination ». Il demande si cette différence est due à moins de ramassages, moins de tournées du camion et si la Municipalité envisage de baisser la taxe de base. **M. F. Brun, Syndic**, informe que l'explication se trouve dans le préavis. Une analyse doit être faite après la clôture de l'année en cours afin de définir si une baisse de la taxe peut être envisagée. Il confirme que la suppression d'une tournée de ramassage par semaine permet d'économiser plus de CHF 100'000.00 par année.

- **Page 41 – Police sanitaire / hygiène publique**

**M. P. Bugmann** informe l'assemblée du problème d'écriture comptable concernant le four d'incinération de l'abattoir du SIGE qui a coûté CHF 5 millions et demi et qui n'a jamais été utilisé. Il croyait le problème résolu, mais a été surpris de trouver l'écriture dans le budget 2015 du SIGE. Ce four est amorti et a été revalorisé à neuf en 2008. Il a essayé de régler cette bizarrerie comptable avec M. F. Brun, Syndic, par le biais de la Conférence des syndicats. Le SIGE a manipulé le bilan et a trouvé une astuce pour facturer CHF 2,2 millions aux Communes.

**M. Ph. Goletta, Municipal**, ne peut laisser passer cette remarque. Effectivement, il s'agit d'une bizarrerie comptable. Elle est toutefois légale même si elle est tirée par les cheveux. Une séance a eu lieu avec les représentants du Canton, les délégués des Communes d'amont, la fiduciaire, la Préfecture, etc... pour trouver une solution afin d'amortir le four et régler la situation définitivement. Le souci c'est que le SIGE ne vit pas d'impôts mais de taxes affectées. On ne peut pas utiliser la taxe de l'eau potable, ni la taxe égouts pour payer le four. La solution trouvée avec le Canton est d'utiliser des produits de résidences secondaires pour amortir cet objet dans les comptes du SIGE.

**M. P. Bugmann** trouve douteuse cette façon de manipuler un bilan et ne comprend pas la position du SIGE. Le four d'incinération ne doit pas être amorti, il

doit sortir du bilan. Il explique la démarche à entreprendre pour régler le problème définitivement.

En tant que délégué au SIGE, **M. B. Schär, Municipal**, informe que cette problématique a été longtemps débattue lors des séances avec les Communes d'amont. Il rappelle toutefois que les comptes du SIGE ont été approuvés par le Canton qui est l'organe de contrôle des Communes. Il demande à l'assemblée de prendre ce débat à titre d'information et invite **M. P. Bugmann** à ramener cette discussion là où elle devrait être traitée, à savoir au Conseil intercommunal du SIGE.

- **Page 41 – SDIS : Petits Pompiers**

Concernant le point 652.3199 - frais divers « Petits Pompiers », **M. P. Groux** souhaite qu'un montant soit prévu au budget pour soutenir le groupe des Petits Pompiers du Cercle qui a été conservé malgré la régionalisation du SDIS. Il propose que Corsier attribue CHF 500.00, ce qui inciterait les autres communes du Cercle à faire de même. Il relève que les enfants qui font partie des Petits Pompiers ont du plaisir à se rendre aux rencontres, tandis qu'au niveau du SDIS Riviera, il y a des problèmes et frictions.

**Mme Th. Volet, Municipale**, informe qu'une somme peut être mise au budget pour autant que la société en question fasse une demande. Chaque société a été invitée et encouragée à présenter son budget. Les responsables des Petits Pompiers n'ont jamais donné réponse.

**M. P. Groux** comprend, mais a le souci que cette société disparaisse. Si une somme ne peut être portée au budget, il demande si la Commune peut soutenir ce groupe d'une autre manière. **M. F. Brun, Syndic**, confirme qu'il n'est pas nécessaire de créer une ligne au budget, mais qu'il faut une demande écrite de la société pour que la Commune agisse.

**Mme A. Rouge** trouve normal que la Présidente des Petits Pompiers établisse un budget avec une description des activités proposées. **Mme Ch. Combaz** pense qu'on peut éviter d'être « tatillons » pour des petites sommes comme CHF 500.00. **M. H. Hoose, Président**, rappelle qu'il est important d'avoir une trace écrite vis-à-vis du contrôle des comptes. **M. P. Groux** prend note de la réponse municipale et encouragera la responsable à établir un budget.

En dehors du côté administratif, **Mme L. Khouri-Dagher** relève l'importance de la vocation que déclenche chez les jeunes la formation efficace et pratique des Petits Pompiers. Elle relève que le passage au SDIS par la suite ne ressemble à rien et est comparable à du théâtre. Elle souhaite que **Mme Th. Volet, Municipale**, transmette la demande que la formation du SDIS Riviera soit plus sérieuse. D'autre part, elle propose d'encourager la formation locale.

- **Page 41 – Défense contre l'incendie**

**M. R. Genoud** s'étonne de l'augmentation de presque 25% du budget 2015 de la Défense incendie en comparaison avec les comptes 2013. De plus, malgré l'accroissement des entrées, il y a toujours CHF 25'000.00 d'augmentation. Il pense qu'avec le passage au SDIS Riviera, c'est la dernière fois qu'on verra au

budget des petits chiffres comme CHF 112'000.00 pour la Défense incendie. **M. F. Brun, Syndic**, explique qu'il s'agissait encore de l'ancien système lors des comptes 2013. Pour 2014 et 2015, il s'agit du nouveau système (régionalisation). Actuellement, la caserne est louée alors que ce n'était pas le cas avant. Si on regarde la totalité, la situation est meilleure maintenant.

- **Pages 50 à 53 – Cash-flow**

**M. R. Genoud** demande quelle est l'évolution du cash-flow. **M. F. Brun, Syndic**, informe qu'un diagramme se trouve dans le préavis de l'arrêté d'imposition 2015, à la page 6.

**M. Ph. Mayor** demande si la Commission des finances va déposer un amendement quant à ses remarques au sujet du SIGE et de l'informatique. **M. P. Bugmann** répond par la négative. On ne peut rien faire pour le SIGE. Il interviendra auprès du Conseil intercommunal. Pour l'informatique, le projet est bon.

**La parole n'étant plus demandée, le Président procède au passage en revue de l'annexe du budget.**

- **Fonds Culturel Riviera**

**M. B. Savoy** demande quelles sont les institutions bénéficiaires du Fonds Culturel Riviera. **La Municipalité** lui propose de se référer aux comptes où se trouve la liste.

- **Structures d'accueil extrascolaire - Ondine**

Concernant le point 710.3090 « Formation + autres charges du personnel », **Mme C. Haefliger** demande si la somme portée au budget de CHF 23'330.00 est juste par rapport aux CHF 70'000.00 par année mentionnés dans le libellé pour la formation de 13 monitrices. Elle demande quand débutera cette formation. D'autre part, si la commune est obligée d'avoir du personnel formé, pourquoi ne pas engager des personnes qui le sont déjà.

**Mme U. Bucher, Municipale**, rappelle que les structures d'accueil ont été ouvertes en 2008. Certaines monitrices sont présentes depuis cette année et sont dignes de confiance, pleines de bonne volonté et fournissent un excellent travail. Elles risquent de perdre leur emploi le jour où il faudra passer dans un réseau si elles n'effectuent pas une formation, ce que la Commune souhaite éviter. Les monitrices participeront financièrement à cette formation. La date des cours n'est pas encore connue.

**M. P. Groux** s'étonne du coût énorme de la formation. Il espère qu'elle sera reconnue et que les coûts ne se répercuteront pas sur les familles. D'après le rapport de la Commission des Finances, il ressort que cette dernière est contente de la stabilité de la situation d'Ondine. Toutefois, il informe que l'augmentation demandée aux parents pour les repas de midi est de 33 à 50%. Des parents sont mécontents et une pétition est en train de circuler. Il demande quelle est la politique communale du soutien aux familles.

**Mme U. Bucher, Municipale**, confirme que la formation sera reconnue et donnée par une excellente HES. Concernant l'augmentation des coûts, il s'agit d'une exigence de la Commission des Finances. **M. P. Bugmann** informe que les Commissions des Finances du Cercle souhaitent que le minimum qu'un enfant paie c'est le prix du repas dans l'assiette, soit environ CHF 10.15. Dans les bas revenus, les frais d'achat du repas ne sont pas couverts.

**Mme L. Khouri-Dager** explique que les dépenses administratives sont énormes. Une simplification du système a été discutée, notamment l'idée de servir des menus uniques. L'enfant ayant un régime spécial pourra apporter son repas qui sera réchauffé par les monitrices.

**M. P. Zuchuat** trouve que le Canton va trop loin avec les formations requises par les monitrices.

**Mme Ch. Cuénod-Cochard** s'étonne des 6h00 par jour, nécessaires pour gérer les cantines. **Mme U. Bucher, Municipale**, rappelle qu'il faut traiter les 30 à 40 mails qui arrivent chaque matin ainsi que les nombreux téléphones pour signaler les absences, établir les factures, les rappels, etc... Le travail est énorme.

**Mme D. Petitat** demande combien de repas sont servis par jour. En moyenne 200, selon **Mme U. Bucher, Municipale**.

**Mme L. Khouri-Dagher** souhaiterait que les parents s'engagent par trimestre ou par mois avec un forfait qui serait facturé que l'enfant vienne ou non. **Mme V. Rapsode** explique que les parents paient de toute façon le repas que l'enfant vienne ou non. Par contre, la part communale n'est pas facturée si le parent téléphone entre 09h00 et 11h00 pour informer de l'absence de son enfant.

**Mme U. Bucher, Municipale**, informe qu'un forfait de 3 à 6 mois est déjà établi pour les devoirs surveillés et le goûter de l'après-midi. Par contre, les repas ne peuvent pas être gérés au forfait en raison des absences pour diverses raisons (maladie, camps, journées à ski, etc.). **Mme A. Volet** rappelle que les camps et les courses d'école n'ont lieu en général qu'une fois dans l'année. Le forfait devrait donc être faisable. **Mme U. Bucher, Municipale**, précise qu'il n'y a pas qu'une classe à gérer. **Mme Ch. Cuénod-Cochard** informe que les courses d'écoles et camps sont annoncés sur le site Internet. **Mme U. Bucher, Municipale**, rappelle qu'il y a tellement de cas différents et d'exceptions. Par exemple, certains enfants ne participent pas aux camps ou aux journées à ski, etc...

**M. B. Savoy** demande à la Commission de Gestion de se pencher sur cette affaire. Il y a sans doute une solution à trouver pour éviter les dialogues avec les parents. **Mme Th. Volet, Municipale**, informe que les appels sont indispensables. Les monitrices devant être avisées si des enfants ne viennent pas à midi.

**M. M. Paquier** relève l'impuissance de la Commission de Gestion et souhaite savoir où s'adresser pour la prise en compte des remarques concernant Ondine. **Mme U. Bucher, Municipale**, l'informe que la Commission peut s'adresser au Groupe de conduite Ondine, à l'administration communale de Jongny.



Afin de limiter les coûts, **M. M. Ceppi** demande si une application pour smart phones serait envisageable. **Mme U. Bucher, Municipale**, répond que tout dépend du coût de l'application.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet le préavis 10/2014 au vote, soit :

1) d'adopter le budget communal 2015 présentant :

<b>aux revenus</b>	<b>CHF</b>	<b>16'650'960.00</b>
<b>aux dépenses</b>	<b>CHF</b>	<b>16'606'400.00</b>
<b>d'où un excédent de recettes de</b>	<b>CHF</b>	<b>44'560.00</b>

2) d'adopter le budget 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) qui propose le maintien des contributions des communes de la Riviera à CHF 5.00 par habitant ;

3) d'adopter le budget 2015 du Fonds culturel Riviera qui propose le maintien des contributions des communes de la Riviera à CHF 48.00 par habitant.

**Le préavis no 11/2014 est accepté par 43 voix.**

**7. Rapport sur le préavis municipal no 01/2012 – Demande d'un crédit d'ouvrage pour la rénovation de la Maison de Commune**

**M. H. Hoose, Président**, ouvre la discussion.

**M. P. Zuchuat** constate que le point « divers et imprévus 10% » a été utilisé et dépassé. Il trouve dommage de ne pas avoir prévu les échafaudages ainsi que les raccordements et de ne pas avoir pris l'architecte avec un forfait.

Concernant l'échafaudage, **M. P.-A. Debétaz, Municipal**, informe qu'un problème dû à la météo a eu comme conséquence la prolongation de la location. Deuxièmement, il n'était pas prévu que la gloriette soit repeinte et cela s'est quand même fait, d'où les échafaudages supplémentaires. De plus, le sas d'entrée de la salle du Conseil communal était prévu plus petit au départ et a été réalisé dans un style plus contemporain avec plus d'espace, les pavés de la cour ont dû être refaits suite à cela. Le concept global a été revu suite à la rénovation de la cuisine et la création de l'accès pour handicapés ce qui a augmenté les coûts. Concernant l'architecte, ses honoraires étaient fixés à CHF 115.00 de l'heure, ce qui n'est pas exagéré.

La parole n'étant plus demandée, **le Conseil communal prend acte de ce rapport et l'accepte par 37 voix.**

**8. Rapport municipal répondant au postulat déposé par M. Peter Bugmann sous forme de motion, lors de la séance du Conseil communal du 8 septembre 2014, intitulé « Soutien aux sociétés locales »**

**M. H. Hoose, Président**, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **le Conseil communal prend acte de ce rapport et l'accepte par 44 voix.**

## 9. Postulats / motions / interpellations

**M. H. Hoose, Président**, souhaite obtenir la motion, l'interpellation, le postulat ou autre intervention, au moins deux jours ouvrables avant la séance du Conseil afin de pouvoir l'étudier et de voir sous quelle forme traiter l'objet le jour de la séance.

Il passe la parole à **M. R. Genoud** qui dépose et donne lecture du postulat suivant :

### **Pour une suspension de décision de fermeture de la caserne du feu de Corsier/Corseaux**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Fin novembre de cette année, les sapeurs-pompiers de Corsier/Corseaux ont été informés, de manière abrupte, de la fermeture de leur caserne pour le début janvier 2015. Ceux-ci ont le choix :

- 1) rallier la caserne de Jongny
- 2) rallier la caserne de St-Légier
- 3) rallier la caserne de Vevey
- 4) simplement arrêter.

En tant que sapeur, mais surtout membre de ce conseil et modeste citoyen de cette belle commune, cette décision m'interpelle et me pousse à poser les questions suivantes à la Municipalité et aux représentants du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera.

- 1) Est-ce bien opportun de fermer une des plus belles casernes du SDIS Riviera ?
- 2) Cette décision appartient-elle à l'Etat-Major du SDIS Riviera ou est-elle une mûre réflexion du CODIR de Sécurité Riviera ?
- 3) Cette décision de dernière minute, digne d'un régime stalinien, est-elle volontaire afin de ne pas laisser un temps de réaction aux autorités en veille de période de fêtes ?
- 4) Que va devenir la caserne de Corsier/Corseaux, sachant que les communes ont investi de l'argent dans cette réalisation ?

En attendant des réponses concrètes, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter, à titre symbolique, une suspension de décision de fermeture de votre caserne.

D'ores et déjà je remercie la Municipalité et les représentants du Conseil intercommunal pour les futures réponses.

Roch Genoud

La caserne de Corsier/Corseaux, en comparaison avec celle de Jongny qui est hors norme et vieillissante, est la plus belle du SDIS Riviera et a beaucoup d'avantages. Elle est récente et parfaitement équipée ; elle est compartimentée avec des portes automatiques ; elle dispose d'un local ARI, d'un local matériel très bien entretenu ainsi que d'un local d'Etat Major et d'une salle de théorie bien équipée ; etc...

**M. R. Genoud** aimerait savoir si le CODIR (Comité de Direction) de Sécurité Riviera est au courant de cette décision et pourquoi elle a été prise aussi rapidement. Il est conscient du manque d'effectif, mais ne comprend pas cette information de l'Etat Major. Le Commandant Cédric Fagherazzi lui a dit qu'il n'avait aucune idée de ce qui allait advenir de cette caserne, ce qui étonne M. R. Genoud.

**M. F. Brun, Syndic**, trouve que ce postulat est justifié. En tant que Syndic, il n'a appris cette décision qu'aujourd'hui. Ce n'est pas une façon d'agir, aucune explication n'ayant été donnée. **Mme Th. Volet, Municipale**, n'a pas reçu plus d'informations, si ce n'est un courriel de doutes sur l'avenir de la caserne ainsi que la décision reçue samedi dernier lors du Rapport annuel du SDIS à Montreux. Elle aura plus d'informations lors de la séance du CODIR de ce jeudi. D'après le Commandant Fagherazzi, il s'agit d'une décision de l'ECA. Il faut 30 personnes pour s'occuper d'une telle caserne et il n'y en a que 8 actuellement.

**M. B. Savoy** demande pourquoi cette information n'était pas dans les communications municipales. **Mme Th. Volet, Municipale**, informe que les autres Municipaux ont reçu la nouvelle aujourd'hui même. Elle voulait d'abord s'entretenir avec le CODIR pour étoffer cette information avant de l'annoncer devant le Conseil. Il y a un problème de pouvoir décisionnel. L'ECA agit en grand maître dans cette affaire.

**M. R. Genoud** est rassuré des réponses de la Municipalité, mais rappelle l'urgence du temps de réaction, la caserne risquant d'être vidée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Mme Ch. Combaz** demande pourquoi les pompiers de Chardonne/Jongny ne descendraient pas dans la caserne de Corsier/Corseaux. **Mme L. Khouri-Dagher** informe qu'il s'agit de la perte de pouvoir du peuple. Elle demande qui pourrait conseiller la commune et quels sont les moyens légaux.

**M. H. Hoose, Président**, rappelle l'importance de recevoir les postulats, interpellations ou motions dans le meilleur délai, ce qui permettrait d'agir plus rapidement dans certains cas.

**M. B. Schär, Municipal**, propose de transformer le postulat en résolution et d'inviter l'assemblée à un vote symbolique sur celle-ci. Pour le reste, il pense qu'il faut attendre la séance du CODIR de l'Association Sécurité Riviera et de faire confiance en la représentation de Corsier par **Mme Th. Volet, Municipale**. Dans les jours qui suivront, la Municipalité aura des renseignements complémentaires et saura comment agir.

**M. Ph. Dardenne** demande s'il faut poser la question au député du Grand Conseil qui habite Corsier. **Mme Th. Volet, Municipale**, pense qu'il faut commencer par l'information au Municipal du Feu avant d'aller plus loin si nécessaire.

**M. R. Genoud** est d'accord de transformer son postulat en résolution. Il souhaite que le CODIR donne un sérieux avertissement à l'Etat Major.

**M. F. Brun, Syndic**, est d'accord. Il mentionne la divergence avec l'Etat Major concernant l'allumage du feu du 1<sup>er</sup> août. Un échange de lettre n'ayant servi à rien, il en a parlé lors de la Conférence des Syndics il y a deux semaines et a été fortement soutenu. Il confirme que la décision doit venir du CODIR et non de l'Etat Major. Si Mme Th. Volet ne s'était pas rendue à la séance de l'Etat Major, on n'aurait aucune information aujourd'hui !

**Mme L. Khouri-Dagher** demande quel est l'intérêt de la résolution par rapport au postulat. **M. B. Schär, Municipal**, explique que le délai du traitement du postulat est long. Il est soumis pour étude à la Municipalité qui établit un préavis qui sera traité lors de la première séance de 2015. Avec la résolution, Mme Th. Volet sera plus forte pour négocier devant le CODIR sachant que le Conseil communal l'appuie.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, soumet au vote la résolution pour le maintien de la caserne à Corseaux. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

## 10. Divers et propositions individuelles

- **Mme M. Meier** mentionne l'article du 24 Heures du 4 juin sur les zones à bâtir et demande si la commune est concernée par le déclassement de parcelles. **M. F. Brun, Syndic**, informe qu'un premier inventaire a été fait et transmis au Canton. Les critères n'étant pas précis, il ne peut pas donner de bilan. Il y a très peu de terrains privés qui peuvent être déclassés à Corsier.
- **M. Ph. Dardenne** a été interpellé par un ancien habitant qui s'étonne qu'il n'y ait pas de panneau indiquant la fin de limitation de vitesse à la sortie du carrefour de La Chaux. **M. F. Brun, Syndic**, informe que d'après la loi sur les routes, une fois que le carrefour est passé, la limitation de vitesse est automatiquement supprimée. Cette situation est valable pour les routes cantonales hors localité.
- Toujours concernant le carrefour de La Chaux, **M. M. Wertz** demande pourquoi le panneau 60km/h dans le sens descendant est à gauche de la route et non à droite. **M. F. Brun, Syndic**, rappelle que c'est le Canton qui décide et qui a voulu cela. Il a été jugé que les conducteurs voient mieux le panneau implanté sur la gauche.
- **M. B. Savoy** trouve que les arbres près de la cantine scolaire ont été trop largement taillés. Il demande s'ils vont être remplacés. **Mme Th. Volet, Municipale**, informe qu'un arbre a été abattu et va être replanté dans une essence de plus petite taille.
- **M. P. Groux** remarque qu'au niveau de l'augmentation des tarifs du Conservatoire de musique, le Conseil n'a que peu de pouvoir décisionnel. Il a compris que la location des locaux était incluse dans les comptes, ce qui se répercute sur la participation familiale. Il souhaite toutefois que le barème des familles soit réactualisé.

- **Gestion des déchets :**

**M. R. Josseron** signale le problème de l'Ecopoint situé derrière Obrist à l'avenue Reller. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, il n'y aura plus qu'un seul ramassage des ordures ménagères, ce qui l'inquiète car actuellement, cet emplacement nécessiterait 3 ramassages hebdomadaire. Il demande s'il serait possible de trouver un arrangement avec la Ville de Vevey pour que celle-ci effectue au moins un ramassage par semaine. **M. F. Brun, Syndic**, précise qu'il s'agit de l'Ecopoint qui pose le plus de problème à Corsier. Trois containers vont être enlevés car ils sont remplis de tout sauf de sacs taxés et sont une invitation aux dépôts sauvages. Une lettre a été envoyée à la Municipalité de Vevey pour la rendre attentive à la situation.

Le 8 septembre dernier, lors du vote du préavis sur l'implantation du Molok de Nant, **M. P. Groux** avait demandé si la Municipalité allait baisser les tournées de ramassage. Elle lui avait répondu qu'une fois que les Monts-de-Corsier seraient équipés, il n'y aurait plus qu'un seul ramassage des incinérables par semaine. Le 27 octobre, les habitants des quartiers de Nant, Côte Rouge, Châtillon et Barlatatz, ont reçu une lettre municipale les informant qu'il n'y aurait plus de ramassage des incinérables dans leur quartier suite à l'implantation du Molok de Nant. Il transmet la réaction négative de certains voisins, certains n'étant pas véhiculés. Il trouve dommage de les avoir mis devant le fait accompli. Il attire également l'attention sur le danger de l'emplacement du Molok et demande pourquoi il n'a pas été implanté vers la clinique de Nant comme prévu initialement. **M. F. Brun, Syndic**, informe que les réponses se trouvent dans le préavis. La Municipalité ne crée pas des Molok pour continuer les ramassages porte-à-porte. Elle a justifié leur achat par la réduction des frais de transport. La question de la sécurité pour s'arrêter près du Molok de Nant va être vérifiée et la Municipalité analysera s'il faut prévoir un marquage.

**Mme A. Rouge** comprend la réaction de M. P. Groux et la confusion des gens des quartiers concernés, la communication étant branlante. Par contre, elle confirme que le préavis 13/2011 précise qu'il n'y aurait plus de ramassage porte-à-porte. Dans ce même préavis, la question du financement par la Clinique de Nant était mentionnée. Elle demande la raison de ce changement. **M. Ph. Bricod, Municipal**, informe que la Clinique a ses containers privés, levés et pesés. Elle paie ses déchets.

**Mme L. Khouri-Dagher** transmet les remarques d'habitants qui souhaitent au moins un ramassage des objets encombrants par trimestre. D'autre part, elle soulève les désavantages des Molok (odeurs, point d'appel à beaucoup de saletés...). Si chacun garde ses poubelles chez lui, on ne dénature pas le paysage. Elle souhaite revenir à une situation plus saine. **M. F. Brun, Syndic**, informe qu'il n'y aura pas de retour en arrière concernant le ramassage des objets encombrants. Les habitants disposent d'une déchèterie dont les horaires d'ouverture seront élargis l'année prochaine. Si la personne n'a pas de véhicule, elle peut appeler la commune. Il précise également que les Molok ne sont pas prévus pour le village, il y aura donc toujours le ramassage porte-à-porte. Au sujet des encombrants, **Mme L. Khouri-Dagher** trouve qu'il y a énormément de gaspillage, beaucoup d'objets étant encore en bon état. Elle soulève également le respect de l'environnement et demande ce qui peut être entrepris. **M. P.-A.**

**Debétaz** rappelle le travail et le désordre qu'il y avait le jour du ramassage des objets encombrants, les tas étant éparpillés sur la chaussée.

Concernant la reprise de la déchèterie par la SATOM, **M. P. Groux** demande quelles seront les répercussions financières sur la commune. **M. F. Brun, Syndic**, explique que la SATOM mettra à disposition son personnel au même tarif, voire un peu moins cher, que la mise à disposition du personnel par la Commune de Corseaux.

- **M. B. Gallot-Lavallée** informe qu'un sportif corsiéran faisant partie du Club d'Aviron de Vevey - François Gallot-Lavallée – est 2 fois Champion suisse en 4 sans barreur et 2 sans barreur. Il est vivement félicité par l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, remercie les Conseillers ainsi que la secrétaire pour leur soutien et leur engagement pour le Conseil et la Commune.

Il informe que la séance du 9 février 2015 est annulée et que **la prochaine séance aura lieu le 30 mars 2015.**

La séance est levée à 22h45, suivie d'un apéritif de fin d'année.

Au nom du Conseil communal

Le Président



H. Hoose



La Secrétaire



M. Décosterd